

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

COMMUNE DE BLANZY

COMPTE RENDU

par extrait de la

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 14 avril 2008

Etaient présents :

M. EMORINE, Mme BOUILLOT, M. MAZUREK, Mme LEMOINE, Mme SANGIORGIO, M. ROZET, M. MARTIN, Mme MARTINEZ, M. PAPILLON, M. PELLETIER, Mme CHARRIER, M. MARIZY, M. FRIZOT, Mme PERRAUT, M. AMBROSIONI, Mme COHEN, M. SAVETIER, Mme TROUILLET, Mme LONJARET, M. CLAIR, Mme MERLIN-JASICKI, Mme HADJ, M. CHAILLET, LAUTISSIER, Mme CHAMPLAUD.

Absents et excusés : M. GERARD Pierre a donné pouvoir à M. AMBROSIONI Gilles
Mme SUCHET Annie a donné pouvoir à Mme BOUILLOT Floriana
M. BADET Marc a donné pouvoir à M. CHAILLET Bernard
Mme BUTTIGNOL Marie-Thérèse a donné pouvoir à M. LAUTISSIER Jacquy

Mme HADJ Farial a été nommée Secrétaire.

1° - Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 mars 2008.

Le compte rendu de la réunion du 27 mars 2008 est adopté à l'unanimité

2 - Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Président donne connaissance des décisions suivantes :

N°	DATE	OBJET	MONTANT
3	01.02.2008	Formation "VAE Auxiliaire de Puériculture" – Convention avec l'institut régional de formation sanitaire et social de la Croix Rouge Française, 21800 Quetigny	Coût : 700 euros TTC
4	12.02.2008	Participation d'un CAE de la Commune à une formation organisée par un tiers autre que le CNFPT – Convention avec l'Union Régionale des Francas de Bourgogne	Coût : 532 euros TTC
5	28.02.2008	Crèche Collective analyses microbiologiques – Passation d'un contrat avec les laboratoires AGRO ALIM Conseil	
6	07.03.2008	Passation d'un contrat avec la SA Bourgogne Copie pour l'entretien des photocopieurs Konica Minolta 7235 installés à l'Hôtel de Ville et à l'Ecole Primaire Lucie Aubrac	Coût de la copie : 0,009 euros HT
7	08.03.2008	Parc informatique des écoles – Passation d'une convention entre la Commune et la mini-entreprise Info'SEN (élèves lycée T. Monod)	Diagnostic ,Maintenance et mise en cohérence du parc de chaque site
8	21.03.2008	Hôtel de Ville – Restructuration de l'entrée principale – Passation d'un contrat de maîtrise d'œuvre BE Kasprac à 71410 SANVIGNES	Rémunération 3 900,00 euros HT

9	21.03.2008	Ecole Maternelle Lucie Aubrac – Aménagement du préau – Passation d'un contrat de maîtrise d'œuvre BE Kasprac à 71410 SANVIGNES	Rémunération 3 500,00 euros HT
10	21.03.2008	"VAE Auxiliaire de Puériculture" – Convention de formation avec l'Institut Régional Sanitaire et Sociale de 21800 Quetigny	Coût : 550 euros
11	25.03.2008	Livres pour la Bibliothèque – Marché à procédure adaptée (marché à bons de commande)	
12	25.03.2008	Fournitures scolaires pour les écoles maternelles et primaires – Marché à procédure adaptée (marché à bons de commande)	
13	25.03.2008	Fournitures de bureau et produits annexes pour les services de la Ville de Blanzly – Marché à procédure adaptée (marché à bons de commande)	

Décision n° 5

- prix par analyse de produit alimentaire : 30.00 €
- prix de contrôle de surfaces : 4.00 €
- intervention en cas de suspicion de toxi infection alimentaire : 122.00 €

Décision n° 11

Marché du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 pouvant être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2010,

Lot n° 1 : livres pour la jeunesse

SARL Le Colegram – Librairie La Mandragore – 3, rue des Tonneliers à 71100 CHALON sur SAONE- tarifs avec remise de 9 %

Lot n° 2 : livres de littérature générale pour adultes (sauf BD et fond local)

SARL Le Colegram – Librairie La Mandragore – 3, rue des Tonneliers à 71100 CHALON sur SAONE- tarifs avec remise de 9 %

Lot n° 3 : documentaires pour adultes (sauf fonds local)

Rendez-vous avec la Nature – 15, rue aux Fèvres à 71100 CHALON sur SAONE- tarifs avec remise de 9 %

Lot n° 4 : bandes dessinées pour adultes

Rendez-vous avec la Nature – 15, rue aux Fèvres à 71100 CHALON sur SAONE- tarifs avec remise de 9 %

Lot n° 5 : fonds local

Rendez-vous avec la Nature – 15, rue aux Fèvres à 71100 CHALON sur SAONE- tarifs avec remise de 9 %

Décision n° 12

Marché du 1^{er} mai 2008 au 30 avril 2009 pouvant être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 30 avril 2011,

Lot n° 1 : fournitures générales

DEVELAY SA – 15, boulevard Edouard Herriot à 69653 VILLEFRANCHE SUR SAONE – tarifs avec remise catalogue de 8 %.

Lot n° 2 : livres et manuels scolaires

DEVELAY SA – 15, boulevard Edouard Herriot à 69653 VILLEFRANCHE SUR SAONE – tarifs avec remise de 22 % pour les manuels scolaires et 9 % pour les autres ouvrages.

Décision n° 13

Marché du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009 pouvant être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 mars 2011,

Lot n° 1 : petites fournitures de bureau

DEVELAY SA – 15, boulevard Edouard Herriot à 69653 VILLEFRANCHE SUR SAONE – tarifs avec remise catalogue de 8 %.

Lot n° 2 : consommables informatiques

ACIPA – BP 30 – ZA La Borie à 43120 MONISTROL SUR LOIRE – tarifs avec remise catalogue de 20 %.

Lot n° 3 : papier reprographie

EQUIP'BUREAU – 20, quai Jules Chagot, BP 14 à 71300 MONTCEAU LES MINES – tarifs fixes sur bordereau de prix unitaire et tarifs avec remise catalogue de 30 %.

3° - Commission Communale des Impôts directs

Une Commission Communale des Impôts Directs composée de 9 membres, à savoir : le Maire ou l'Adjoint Délégué, Président, et 8 Commissaires sera instituée.

Les Commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le Conseil Municipal. La durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Le Conseil, à l'unanimité adopte la liste annexée au présent compte rendu et comportant 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants.

M. LAUTISSIER remercie le Maire pour l'avoir porté sur la liste et demande si le choix est bien effectué par le Directeur des Services Fiscaux. Le Maire répond par l'affirmative. La désignation des commissaires est effectuée à partir de la liste fournie dans le délai de 2 mois. La Commission se réunit au minimum 1 fois par an.

4° - Acquisition de matériels – Règlement à la Section d'Investissement du Budget Communal.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de régler à la Section d'Investissement du Budget Communal, l'acquisition des matériels suivants, d'un montant unitaire inférieur au seuil de 500 € TTC. :

DESTINATION	MATERIEL	MONTANT TTC APPROXIMATIF
Ecoles Primaires et maternelles	Mobilier et matériel	15 000 €
Restaurants d'enfants R. Picard	Mobilier	5 000 €
Maison de quartier	Mobilier	1 600 €
Cour de Cluny	Mobilier	1 200 €
Loisirs centre René Picard	Jeu	450 €
Illuminations	Motifs – Guirlandes	2 500 €
Harmonie Municipale	Instruments de musique	1 500 €

5° - Contributions 2008 aux Syndicats Intercommunaux.

a) au Syndicat Intercommunal de la Bourbince.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte de verser la contribution de la Commune qui s'élève à 6 127,84 euros.

b) au Syndicat Intercommunal du Vernoy.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte de verser la contribution de la Commune qui s'élèvera à 10 947,65 euros soit 1,55 euros par habitant.

6° - Subventions 2008.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Chorale Flora Muséa	250.00 euros
- Groupe Scolaire Sainte Marguerite à Vérosvres	22.05 euros
- Ecole primaire Jean Régnier	1 000.00 euros
- Souvenir Français	80.00 euros
- Fifres et tambours bourguignons	200.00 euros
- Amicale des Retraités Michelin	100.00 euros

7° - Construction d'une salle de sports – Avenant n° 2 au marché lot n° 1

Le Conseil, à l'unanimité, accepte les avenants suivants, et autorise le Maire à les signer.

Lot n° 1 : gros œuvre – avenant n° 2.

Il a pour objet la réalisation d'un regard 100x100x200 (avec couvercle) non fourni par la Compagnie des Eaux VEOLIA.

Entreprise BOUTON	HT	TVA 19,60 %	TTC	Pourcentage
Marché initial	380 000.00 €	74 480.00 €	454 480.00 €	+ 1.24 %
Avenant n° 1	2 746.00 €	538.22 €	3 284.22 €	
Avenant n° 2	1 950.00 €	382.20 €	2 332.20 €	
Nouveau montant	384 696.00 €	75400.42 €	460 096.42 €	

Lot n° 7 : plâtrerie-peinture. – avenant n° 1.

Cet avenant a pour objet :

- le remplacement des plaques de plâtre standard par des plaques de plâtre haute dureté type placodur sur les dégagements
- le doublage de parois en carroblic + isolant polystyrène dans les locaux entretien, poubelle et électrique.

SARL VAILLEAU-CREPI	HT	TVA 19,60 %	TTC	Pourcentage
Marché initial	49 517.76 €	9 705.48 €	59 223.24 €	+ 2.55 %
Avenant n° 1	1 266.66 €	248.27 €	1 514.93 €	
Nouveau montant	50 784 .42 €	9 953.75 €	60 738.17 €	

8° - Entretien des installations thermiques des bâtiments communaux – avenant au contrat

Le Conseil, à l'unanimité, accepte l'avenant au contrat passé avec la SA BADET à Montceau-les-Mines à effet du 1^{er} janvier 2002 pour le maintien en état de bon fonctionnement des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire et installations connexes, et ce compte tenu des nouvelles installations réalisées aux tribunes vestiaires et à la salle des fêtes lors des travaux de rénovation. (1)

Montant :

EVA (Salle des fêtes) : chaufferie : 830.00 € HT
 (1) Installation intérieure traitement d'air : 1 260.00 € HT = 2 090 € HT
 Stade (tribunes vestiaires) : chaufferie : 730.00 € HT
 (1) Eau chaude solaire – ventilation : 842.00 € HT = 1 572 € HT

Revalorisation chaque année selon les modalités du contrat.

9 - Modification de la durée d'amortissement d'indemnités de renégociation de dette

CM du 09.11.1998 : renégociation de 5 prêts souscrits par la commune auprès du Crédit Local de France, sous forme d'un prêt d'un montant égal à la somme des capitaux restant dus : 499 559.77 € (3 276 897.27 F) plus l'indemnité forfaitaire : 58 083.07 € (381 000 F), soit un total de 557 642.84 € (3 657 897.27 F)

Par délibération du 02 mars 1999, le conseil municipal a décidé de pratiquer l'étalement de la charge en constatant la dépense en section d'investissement et la recette en section de fonctionnement, et de fixer la durée d'amortissement de ces frais sur une période de 12 ans à partir de 1999, à raison d'une dépense en section de fonctionnement (article 6862) pour 4 840.26 € et une recette en section d'investissement (article 4817) pour le même montant.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'amortir en 2008 les 3 années d'amortissement restantes, pour un montant de 14 520.78 €.

10° - Budget Principal

Avant de traiter les questions concernant les budgets, le Maire reprend les documents concernant l'élaboration et le vote du budget.

M. LAUTISSIER : « *je vous remercie de l'ensemble du dossier que vous avez présenté, lequel est complet et très documenté mais j'avoue que bien qu'ayant fait pendant plus de 30 ans des budgets dans le privé, j'ai un peu de mal à assimiler certaines finesses du budget. Je vous demande s'il serait envisageable courant 2008 ou 2009 de pouvoir faire une session de formation, ne serait-ce qu'une journée* ».

Le Maire : « *c'était d'ailleurs mon intention de le proposer puisque le conseil municipal comprend 15 nouveaux élus. C'est d'accord, on verra quel moment sera le plus approprié. Cette formation pourrait se faire en interne ou par l'intermédiaire de l'Association des Maires de Saône-et-Loire* ».

M. LAUTISSIER « *concernant le comparatif budget réalisé de l'année 2007, on a tout le détail des opérations budgétées et à en face le réalisé. Au niveau des dépenses je ne comprends pas pourquoi une telle différence entre la prévision et la réalisation. Est-ce que les budgets d'origine sont gonflées de façon artificielle ou est-ce qu'il y a une astuce technique, j'ai du mal à assimiler le problème. Par exemple charges de personnel : 101 756.98 € de différence, charges à caractère général : 443 256.55 €.*

Le Maire « *en ce qui concerne le personnel, la différence n'est pas très importante, 2.6 % ce n'est pas terrible : 101 756.98 sur 3 901 135, c'est dû au fait que « l'on serre les boulons » chaque fois que l'on peut et on évite de faire des dépenses qui pourraient aller au-delà de nos inscriptions. Cela nous conduit parfois à retrouver de l'excédent et cela nous permet également de palier aux remplacements éventuels* ».

M. LAUTISSIER : « *on augmente les dépenses par prudence mais en face on a des recettes, qui, elles sont connues et qui sont inférieures aux dépenses budgétées c'est là que je ne comprends pas : 6 493 032 de dépenses et 5 611 768.96 de recettes avec l'excédent de 881 263.04 qui ne sera pas réalisé. Cet excédent est virtuel. On aurait pu inscrire un peu moins au budget 2007. C'est donc par prudence mais les recettes sont connues : 5 869 688.71 de recettes réalisées et en face 6 493 032 de dépenses inscrites* ».

Le Maire : « *on reporte l'excédent en recettes, ce qui équilibre les inscriptions* »

Le Maire : « *la prudence veut que l'on prévoit un peu moins de recettes et un peu plus de dépenses ; c'est une gestion de bon père de famille* ».

M. LAUTISSIER : « *si par catastrophe, tous les postes de dépenses étaient à hauteur des inscriptions, on ne pourrait plus financer* ».

M. FRIZOT : « *je voudrais juste rajouter une chose puisqu'ayant été maire et vice-président d'une communauté de communes, c'est général, on a tendance à majorer les dépenses et minorer les recettes, la différence entre les 2, c'est la trésorerie. C'est-à-dire qu'on voit bien que dans le budget il n'y a pas de ligne de trésorerie ; l'intérêt d'avoir une gestion saine évite d'avoir recours à une ligne de trésorerie et de payer des agios contrairement à ce qui peut se passer dans une entreprise privée* »

M. LAUTISSIER : « *dans une entreprise privée on ne gonfle pas les budgets, on essaie d'être au plus près de la réalité* »

MM. MARTIN rappelle qu'une réunion sur le budget communal en 2001, animée par le Trésorier Principal de Montceau, valorisait cette façon de faire.

Le Maire : « *cela dit la formation sera utile à tout le monde* ».

A – Compte de Gestion 2007

Le Compte de Gestion du Receveur Municipal est soumis à l'Assemblée délibérante.

Ce compte est identique au Compte Administratif du Maire pour l'exécution budgétaire ; les résultats globaux par section sont les mêmes au Compte de Gestion et au Compte Administratif.

Le Conseil, par 24 Voix POUR et 5 abstentions, approuve le Compte de Gestion du Receveur Municipal.

B – Compte Administratif 2007Réalisations 2007Section de Fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	5 437 886.07	5 869 688.71
Amortissements	177 557.29	
Provisions		
Total section de fonctionnement	5 615 443.36	5 869 688.71
Résultat de l'exercice :		254 245.35

Section d'Investissement

	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	1 406 772.33	921 716.37
Amortissements		177 557.29
Provisions		
Total section d'investissement	1 406 772.33	1 099 273.66
Solde d'exécution de l'exercice		-307 498.67

Restes à réaliser en Section d'Investissement

Ils correspondent :

- en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31.12.2007
- en recettes, aux recettes certaines non encaissées au 31.12.2007 (recettes qui sont justifiées par des actes juridiques).

Restes à réaliser	Montant
Dépenses	897 272.09
Recettes	1 347 763.00
Différence	450 490.91

Après que le Maire ait quitté la salle conformément à la loi, le Conseil, par 23 voix POUR et 5 abstentions, vote le Compte Administratif de l'exercice 2007.

C – Affectation du RésultatDétermination du résultat et besoin de financement*A – détermination du résultat et du besoin de financement*Section d'investissement

Solde d'exécution exercice 2007	-307 498.67
Solde de financement reporté :	39 824.67
Solde de financement cumulé :	-267 674.00
Restes à réaliser en dépenses :	- 897272,09
Restes à réaliser en recettes :	1 347 763.00
Solde des restes à réaliser :	450 490.91
Solde de financement cumulé, corrigé des RAR en dépenses et en recettes :	182 816.91

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2007 :	254 245.35
Résultat antérieur reporté :	881 263.04
Résultat cumulé :	1 135 508.39

B – Affectation du résultat

C'est la somme de **1 116 799,37 €** qui donne lieu à affectation.

Le Conseil, par 24 voix POUR et 5 abstentions décide :

Compte tenu du solde de financement positif constaté en investissement,

- de porter les **1 135 508.39 €** :

. pour **194 800 €** en réserve à la section d'investissements (article 1068 du BP 2008)

. pour **940 708.39 €** sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recettes à la section de fonctionnement du BP 2008.

Avant de passer la parole à Monsieur MARTIN pour le vote des taux et l'examen du projet de Budget Primitif 2008, le Maire s'exprime en ces termes :

« Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Comme je le disais déjà les années précédentes, l'établissement des budgets communaux se fait, un peu plus chaque année dans l'inquiétude, en raison des incertitudes qui pèsent sur l'avenir des finances locales et en raison de la réduction des marges de manœuvre fiscales dont disposent les communes.

A Blanzky, le budget n'échappe pas à cette règle, bien que construit avec beaucoup de rigueur et loin de la gestion dispendieuse dont l'Etat accuse les collectivités territoriales, les rendant responsables de ses propres difficultés qu'il essaie de leur « refiler » avec les transferts qu'il effectue.

*Cela étant dit, comme annoncé lors de la séance du Conseil Municipal du 29 février dernier, l'équilibre du projet de Budget Primitif 2008 est réalisé **avec une augmentation modérée des taux d'imposition communaux.***

Pour préparer ce budget nous nous sommes appuyés sur les résultats du CA 2007 (disponibilités budgétaires), sur les bases d'imposition qui n'ont augmentées que de 1,60 % à peine par la Loi de Finances et alors que le panier du maire a augmenté de plus de 3,9 %. Nous avons bien sûr pris en compte les aides de l'Etat annoncées lors du D.O.B., et tenu compte également de la dette prévisible pour 2008, aux environs de 528 000 euros.

*Le Budget 2008 s'élève à **9 482 628 €** en recettes comme en dépenses, et le produit fiscal est de **2 195 411 €** découlant de l'augmentation des taux proposés, soit + 1,5 %, sinon nous serions à 2 166 245 €, soit au niveau de l'inflation officielle qui je le rappelle se situe à 1,8%, c'est-à-dire bien inférieure au panier du maire estimé à + 3,8 ou + 3,9 % (**à ce produit fiscal s'ajoute 1 129 835 € de la CCM + 1,7 % sur la DSC et la DSC surclassée**), avec, à Blanzky, maintien des abattements maxima pour charges de famille sur la taxe d'habitation (soit 20 % par enfant sur les 2 premiers enfants et 25 % à partir du 3^{ème}, en plus des 15 % à la base pour tout le monde).*

Que dire de ce projet de Budget ? Qu'il nous offre :

- une section d'investissement qui représente 29,24 % du budget global contre 29,31 en 2007,

- une dette communale au niveau de 2007.

- la reprise de 1 135 508 € représentant le montant disponible du Compte Administratif 2007, qui permet de ventiler **940 708,39 €** sur la section de fonctionnement et **194 800 ,00 €**, à la section d'investissement grâce à une gestion rigoureuse.

La section de fonctionnement assure toujours le maintien de la qualité des prestations offertes dans les différents services (action sociale, enfance jeunesse, vie scolaire, soutien à la vie associative, etc.). Nous confirmons les aides de la Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire, hélas en diminution.

Le Budget 2008 prend en compte notamment les inscriptions pour l'étude des projets devenus indispensables : regroupement des restaurants d'enfants et de la petite enfance notamment, ainsi que divers travaux sur bâtiments communaux ou achats de véhicules pour les services par exemple.

Les charges de personnel qui représentent, hors CEC/CA/CAE, environ 59,19 % des dépenses directes de fonctionnement contre 59,90% en 2007), prennent en compte la création de postes, l'augmentation des salaires prévue par l'Etat, ainsi que l'augmentation éventuelle du temps de travail d'agents à temps non complet.

A signaler également que l'emprunt 2008 est prévu à hauteur de **470 000 €** et s'ajoutera aux précédents emprunts pour un total de **1 million 470 000 euros**, mais que nous ne mobiliserons qu'en tant que de besoin bien évidemment.

Voilà, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues, ce que je me devais de vous dire avant de passer avec Maurice **Martin**, à l'examen plus détaillé des 2 sections du budget. Je terminerai en remerciant les services et plus particulièrement Josette **DUBAND**, pour l'important travail fourni dans la préparation du budget qui vous est proposé aujourd'hui ».

D – Fixation des taux des 3 taxes communales pour 2008

Le Conseil, par 24 voix POUR et 5 abstentions, fixe les taux des taxes d'habitation, du foncier bâti, du foncier non bâti, ainsi qu'il suit,

	2008
Taxe d'habitation	18,97 %
Taxe sur le foncier bâti	22,77 %
Taxe sur le foncier non bâti	59,86 %

Le produit fiscal sera le suivant :

Taxe d'habitation :	4 145 000.00 x 18,97 % =	786 306.00
Taxe sur le foncier bâti :	4 900 000.00 x 22,77 % =	1 115 730.00
Taxe sur le foncier non bâti :	158 100.00 x 59,86 % =	94 638.00
<u>TOTAL :</u>	=	<u>1 996 674.00</u>

Le Maire rappelle que les abattements pratiqués par la Commune sont les plus importants de la CCM : 15 % à la base ; 20 % pour le 1^{er} enfant ; 20 % pour le 2^e enfant ; 25 % à partir du 3^e enfant.

Et nous sommes loin de l'augmentation du coût de la vie donné par le panier du maire qui est un indice différent de l'indice INSEE ; les coûts pour les collectivités n'étant pas les mêmes que ceux des ménages. Si l'on veut rester à niveau il faut au moins augmenter du coût de la vie, indice INSEE.

M. CHAILLET souhaite connaître le nombre de foyers avec 3 enfants et plus. Le Maire précise que 150 foyers bénéficient de l'abattement de 25% à partir du 3^{ème} enfant.

E – Examen et vote du Budget Primitif 2008.

1 - Monsieur MARTIN procède à l'examen de la section de fonctionnement.

Pour l'enseignement, le Conseil,

- attribue pour l'année scolaire 2008 / 2009, les crédits suivants :

Ecoles	Fournitures scolaires	Fonctionnement photocopieurs	Fournitures de bureau	Renouvellement Livres scolaires	Jouets Noël
Maternelles	33.00 €/élève	4.05 €/élève	1.10 €/élève		81.45 €/classe
Primaires	36.00 €/élève	4.05 €/élève	1.10 €/élève	10.15€/élève CE2	

Il fixe à 33.50 euros, la participation aux frais de fournitures scolaires et dotations diverses pour l'année scolaire 2007 / 2008 pour les Communes ayant des structures d'accueil.

M. LAUTISSIER : « vous avez procédé à l'embauche d'une nouvelle personne à la Salle des Fêtes. Pourquoi puisque précédemment quelqu'un qui était déjà salarié de la commune ».

Le Maire : « parce que le travail était fait incomplètement et l'on avait besoin de reprendre en main cet équipement ».

M. LAUTISSIER : « le salarié de la commune aurait pu faire affaire ».

Le Maire : « l'ancien employé a retrouvé son service d'origine ».

M. LAUTISSIER : « la nouvelle embauche : sa fonction est uniquement à la Salle des fêtes ? ».

Le Maire : « le nouvel employé se verra certainement confier, à l'avenir, la mission d'ACMO (agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et sécurité) ».

M. CHAILLET demande s'il y a des projets d'embauche en 2008.

Le Maire : « compte tenu des départs en retraite, une étude sera faite. Dans un premier temps, on étudie la possibilité de redéployer le personnel, par exemple les agents à temps non complet qui aspirent à avoir un temps de travail augmenté ; dans un second temps, on recrute de nouveaux agents si nécessaires ».

2 - Monsieur MARTIN présente la section d'investissement.

M. LAUTISSIER souhaite des informations sur le SAS de l'entrée principale de la Mairie.

Le Maire signale qu'après 16 ans de fonctionnement, il y a lieu d'installer des portes coulissantes de façon à pouvoir accueillir les personnes handicapées. Il précise que : « les travaux de nettoyage et rénovation des façades sont prévues avant l'été. A titre d'information les bâtiments de l'OPAC devraient être rénovés tous les 10 ans ».

M. CHAILLET demande pourquoi le bassin n'est pas en eau.

Le Maire répond qu'il peut y avoir des problèmes d'infiltration et qu'il n'est pas remis en eau pour des raisons de sécurité (réglementation des plans d'eau).

M. CHAILLET demande s'il existe un état du matériel informatique pour les écoles. Un inventaire existe en Mairie.

M. LAUTISSIER : « pour l'espace jeunes, ça me paraît cher pour avoir uniquement des volets électriques, on ne peut pas les manœuvrer manuellement »

Le Maire : « L'objectif est de les motoriser pour des raisons de sécurité et d'entretien ».

M. CHAILLET déclare : « la situation financière de la commune n'est pas spécialement rassurante. On constate que les marges nettes ont fortement diminuées durant le mandat précédent. On est tombé en 2001 de 376 696 € pour arriver en 2007 à 26 947 €. Ca veut dire finalement qu'on vit au-dessus de nos moyens et en 2008 il y a de fortes chances qu'on arrivera à une situation totalement nulle et cela nous préoccupe et nous aimerions connaître les éléments de réponse ».

Le Maire demande le calcul de ces chiffres.

M. CHAILLET : « il s'agit de la marge nette ; pour nous c'est une mesure de bonne santé ».

Le Maire : « Des ratios existent. On peut faire dire ce que l'on veut aux chiffres. Ce n'est pas un seul ratio qui permet de juger un budget ».

M. ROZET : « en tant que représentant du groupe majoritaire, je souhaiterais dire que bien qu'il y ait des difficultés réelles pour réaliser un budget notamment dues au désengagement de l'Etat et à l'inflation galopante on a réussi à proposer un budget équilibré, non pas gonflé mais prudent ce projet permet de commencer à répondre aux engagements pris face aux blanzinois c'est pourquoi j'appelle à voter pour ce budget ».

Le Conseil, par 24 Voix POUR et 5 Voix CONTRE vote le Budget Primitif de l'exercice 2008.

11° - **Budget annexe "restauration administrative"**

A – Compte de Gestion 2007

Le Conseil, par 24 Voix POUR et 5 abstentions, approuve le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2007, ce compte étant identique au Compte Administratif du Maire.

B – Compte Administratif 2007

Réalisation 2007

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Dépenses	97 644.54	
Recettes		111 267.63
Total Section de Fonctionnement	97 644.54	111 267.63
Résultat de l'exercice		13 623.09

Après que le Maire ait quitté la salle conformément à la Loi, le conseil, par 23 voix POUR et 5 Abstentions, vote le Compte Administratif de l'exercice 2007.

C – Affectation du Résultat

1 – Détermination du résultat.

Résultat de l'exercice 2007 :	+ 13 623.09
Résultat antérieur reporté :	+ 3 693.79
Résultat cumulé :	+ 17 316.88

2 – Affectation du résultat.

Le Conseil par 24 voix POUR et 5 Abstentions décide de porter la somme de 17 316.88 euros sur la ligne 002 "résultat de fonctionnement reporté", en recettes à la section de fonctionnement du BP 2008.

D – Vote du Budget Primitif 2008

Le Conseil par 24 voix POUR et 5 abstentions vote le Budget Primitif 2008 qui s'élève en dépenses et en recettes de fonctionnement à 121 347 euros.

Ce budget ne comporte pas de section d'investissement.

12° - **Questions diverses.**

A - Désignation des représentants du Conseil Municipal dans divers organismes ou associations

Le Conseil, à l'unanimité, désigne les représentants du Conseil Municipal dans les organismes suivants :

Délégué devant siéger :

- au Conseil d'Administration du Foyer des Jeunes Travailleurs et Etudiants de Montceau-les-Mines
Maurice MARTIN
- A la Mission d'Information sur la Formation et l'Emploi (MIFE) de la CCM
Danièle SANGIORGIO
- Au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)
Guy EMORINE, Maire, ou son suppléant : David ROZET

B - Calendrier

Commission urbanisme : vendredi 18 avril à 18 heures

Réunion fête des voisins : lundi 21 avril à 18 heures

Commission Education-Vie scolaire : mardi 22 avril à 18 h 30

Nettoyage de printemps : samedi 26 avril, à partir de 8 h 30 à l'Espace de Vie et d'Animation

Journée du Souvenir des Déportés : cérémonie au Monument aux Morts : dimanche 27 avril à 9 h 15

30^e anniversaire du jumelage BLANZY-HETTENLEIDELHEIM : samedi 3 mai

- . rassemblement place de Mairie à 10 h 15
- . défilé – découverte de la plaque à l'escale nautique
- . dépôt de gerbe au Monument aux Morts
- . Verre de l'amitié à 11 h 30 à l'Espace de Vie et d'Animation

C - Interventions

M. LAUTISSIER : « *je n'ai pas voulu prendre partie dans le petit débat qui vous a opposé à mon ami B. CHAILLET. Je voudrais simplement soumettre des chiffres (je n'ai pas les moyennes nationales de 2007) qui proviennent du Ministère des Finances. Je voudrais livrer à votre réflexion 2 ou 3 chiffres qui, je pense, sont incontestables* » :

	BLANZY	Moyenne nationale
Excédent brut de fonctionnement	85 €/ habitant	204 €/ habitant
Capacité d'autofinancement	66 €/ habitant	172 €/ habitant
Charges de personne (% par rapport au total de la section De fonctionnement)	64.35 % / habitant	48.85 % / habitant

M. FRIZOT : « *Il faut être très prudent avec les statistiques. On ne parle pas de la spécificité de Blanzly qui est intégrée dans une communauté de Communes* ».

M. LAUTISSIER : « *il s'agit de statistiques de communes appartenant à des groupements fiscalisés* ».

M. FRIZOT : « *justement groupements fiscalisés, ça ne veut pas dire grand-chose. Si l'on prend une communauté de communes rurales et une intégration comme la communauté urbaine, c'est vraiment comparer le jour et la nuit. Je pense qu'il faudrait affiner ces statistiques. Une autre remarque sur les frais de personnel. Il faut être aussi prudent. Je voudrais féliciter le personnel communal pour la qualité du travail. J'ai remarqué sur ce travail un souci pédagogique, un souci de clarté avec une présentation analytique, mais surtout un souci de transparence. Et c'est surtout sur le personnel qu'on est très transparent, parce que tout le personnel qui travaille dans les services au public à BLANZY est un personnel communal. A travers ce budget vous avez la transparence totale. Alors que sur d'autres communes vous pouvez trouver des statistiques qui n'intègrent pas les mêmes données. Par exemple un centre de loisirs, sous statut associatif, qui perçoit une grosse subvention de la commune ; les dépenses de personnel ne sont pas intégrées dans le budget communal sur la ligne dépenses de personnel mais sur la ligne subventions ; donc c'est pour cela que je dis que l'on soit très prudent dans la comparaison des chiffres. Il faut comparer ce qui est comparable* »

M. MAZUREK : « *cela me gêne toujours que l'on réduise le personnel aux termes de charges, de chiffres, n'oublions pas que derrière le personnel il y a des personnes, des êtres humains à des %* »

M. LAUTISSIER : « *je n'ai jamais mis en cause la qualité du personnel j'ai même félicité tout à l'heure le travail qui a été fait donc je ne conteste pas un seul instant la qualité du personnel* ».

M. MAZUREK : « *ça me gêne toujours que l'on parle du personnel également en terme d'indicateur car c'est le mot à la mode* ».